



Institut de Relations Internationales et Stratégiques

COLLOQUE : SECURITE ET DEFENSE EN
AFRIQUE SUBSAHARIENNE :
QUEL PARTENARIAT AVEC L'EUROPE ?

SYNTHESE

Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS)

Auteur : Fanny Chabrol

La Délégation aux Affaires Stratégiques a confié l'organisation du colloque et la réalisation de l'étude et synthèse à l'Institut des relations internationales et Stratégiques (IRIS).

Le colloque a eu lieu les **29 et 30 novembre 2002**, au Palais des congrès de Bamako, au Mali.

Le contenu de cette synthèse n'engage que son auteur

Sécurité et défense en Afrique subsaharienne : Quel partenariat avec l'Europe ?

SYNTHESE

1. Problématique

Le colloque « *Sécurité et défense en Afrique subsaharienne : quel partenariat avec l'Europe ?* » a été réalisé à l'initiative de la Délégation aux Affaires Stratégiques du ministère de la Défense, dans le cadre de la contribution du ministère à la construction de la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne. Ce projet a été élaboré en vue de s'intéresser aux enjeux spécifiques soulevés par le continent africain.

La Délégation aux Affaires Stratégiques a confié l'organisation du colloque et la réalisation de la présente étude à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS).

2. Objet du colloque : descriptif, structuration

Le principal objet du colloque est de réfléchir à la nature et aux perspectives d'une politique de sécurité et de défense entre l'Europe et l'Afrique. Pour cela, il est convenu de procéder à l'évaluation des menaces de déstabilisation en Afrique, d'apprécier le bilan et les perspectives de la coopération militaire entre la France et l'Afrique, de s'intéresser au rôle des forces de sécurité dans les pays africains. Ceci afin de sensibiliser les partenaires africains sur le développement de pôles « sécurité et défense » au sein des organisations régionales et afin d'envisager les perspectives et modalités de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Pour réaliser cet objectif, le colloque a été organisé au Mali, sur trois demi-journées et les débats se sont structurés autour de quatre tables rondes, suivies d'une séance de restitution des travaux. Le colloque s'est tenu les vendredi 29 et samedi 30 novembre au Palais des Congrès de Bamako et a bénéficié du haut patronage du président de la République du Mali et du soutien du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères de la République du

Mali. Le colloque a enregistré la participation d'une centaine de hauts responsables politiques et militaires et de diplomates africains et européens.

3. Méthodologie, résultats, points remarquables

La méthodologie préconisée par la Délégation aux Affaires stratégiques consiste à réunir des hauts responsables africains et européens, en terre africaine. L'originalité de cette démarche vise à ouvrir un espace de réflexion et de débat pour les orateurs africains, au plus proche de leurs préoccupations. L'objectif central est effectivement d'analyser dans quelle mesure l'UE et ses Etats membres peuvent apporter une contribution significative au règlement et à la prévention des conflits, à la promotion de la stabilité en Afrique subsaharienne. C'est la raison pour laquelle le choix des intervenants repose sur un équilibre entre personnalités africaines et européennes, civiles et militaires. La tenue de la conférence en terre africaine permet d'encourager ce dialogue équilibré.

Les interventions durant le colloque et les discours d'ouverture ont relevé la pertinence d'une telle rencontre dans les temps troublés que connaît l'Afrique et la pertinence de la tenue de ce colloque au Mali, un pays qui peut se prévaloir d'une expérience positive en matière de résolution des conflits et d'une importante implication diplomatique régionale. La cérémonie d'ouverture a été marquée par un discours d'ouverture de Monsieur le président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré et par une allocution prononcée par Monsieur Hamadoun Dicko, ministre délégué aux Affaires étrangères, et de la coopération internationale, chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration régionale.

Quelle sécurité régionale en Afrique de l'Ouest ?

Les menaces de déstabilisation en Afrique subsaharienne englobent un spectre étendu de facteurs parmi lesquels : facteurs économiques et sociaux (pauvreté et inégalités), facteurs politiques liés au mode d'accès au pouvoir. A ces facteurs récurrents il convient d'ajouter des facteurs dits technologiques liés à la prolifération des armes légères en abondante quantité. La typologie des menaces de déstabilisation en Afrique de l'Ouest permet avant tout d'affirmer que l'opposition entre sécurité intérieure et sécurité extérieure se révèle de plus en plus inopérante. L'extrême porosité des frontières, la prolifération des armes légères, l'extension régionale rapide des conflits appellent donc une réponse régionale de la part des Etats

membres. En Afrique de l'Ouest, malgré d'importants efforts déployés par les Etats membres de la CEDEAO pour lutter contre l'ensemble des potentiels de crise, force est de constater que les capacités de l'organisation demeurent insuffisantes pour assurer la stabilité régionale. Le Mécanisme de la CEDEAO pour la Prévention, la gestion et le règlement des conflits, créé en 1999 souffre toujours du manque de moyens financiers et techniques et parfois de la difficulté de concilier les volontés politiques nationales à un niveau régional. L'enjeu réside peut-être dans la communautarisation de la sécurité au niveau régional à savoir la possibilité d'envisager la sécurité de façon collective, ce qui signifierait l'intégration non seulement des politiques de sécurité nationale au niveau communautaire mais aussi des unités opérationnelles et des commandements.

L'Union européenne a expérimenté ce processus complexe en lançant la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). L'UE vient à peine de se doter de structures politico-militaires et de lancer le développement d'une force de réaction rapide européenne devant pouvoir être déployée en 2003. Il s'agit d'un modèle significatif pour les initiatives en cours en Afrique et sur lequel pourraient reposer les bases d'un partenariat entre l'UE et les organisations africaines.

Comment soutenir la réforme des systèmes de sécurité africains ?

Les forces armées africaines sont mal préparées pour faire face à la multitude de facteurs de déstabilisation. La plupart des forces de sécurité souffre d'une grande insuffisance de moyens (matériels, financiers, humains) et de missions mal définies. Les forces armées sont souvent mal légitimées parmi les populations et se trouvent au cœur de configurations de crises graves. La réforme des systèmes de sécurité africains est un processus complexe et multidimensionnel qui requiert une coopération de la part des partenaires européens.

La réforme de la coopération militaire française, depuis 1998, s'inscrit dans cette dynamique en cherchant à renforcer la capacité des armées africaines à exercer leur responsabilités. Pourtant les réorientations comprises dans la réforme française sont parfois mal ressenties par les partenaires africains qui expriment des craintes à propos des réductions budgétaires, de la diminution des effectifs ainsi que d'une désaffectation de la part de la France. Pourtant, la volonté de multilatéraliser la coopération en Afrique ne vient en rien annuler les relations de coopération bilatérale que la France entend poursuivre. Le concept français de Renforcement des Capacités Africaines de maintien de la paix (RECAMP) en est une

illustration et la France entend élargir son expérience pour en faire bénéficier ses partenaires européens.

L'UE a développé une large palette d'instruments de coopération avec les pays africains. Premier fournisseur d'aide au développement aux pays africains, l'UE entretient des relations commerciales préférentielles assorties d'un dialogue politique étroit (partenariat UE-ACP des accords de Cotonou, juin 2000). La politique européenne de coopération avec les Etats africains s'appuie sur des instruments exclusivement civils. Le passage à une coopération en matière de sécurité et de défense, qui comprendrait une aide financière et technique aux armées se heurte pour l'instant au fait que l'UE ancre ses relations extérieures avec le continent africain dans le cadre du désarmement.

Comment renforcer le partenariat entre l'Afrique et l'UE sur les questions de sécurité et de défense ?

L'UE et les organisations africaines ont pourtant vocation à renforcer les bases d'un partenariat sur les questions de sécurité et de défense. L'intérêt de l'UE réside dans la stabilité et la paix en Afrique et doit être défini comme l'une des priorités de son action extérieure. Dans le cadre des « missions de Petersberg », l'UE pourrait être amenée à projeter une force sur le continent africain. Cette hypothèse doit être débattue pour fixer les modalités et conditions d'une intervention éventuelle en Afrique. Il conviendrait d'associer dans cette réflexion globale avec les organisations africaines, dans le cadre du dialogue UE-Afrique par exemple, les unités relevant de la PESC, en particulier les structures politico-militaires (le Comité politique et de sécurité, l'Etat-major et le Comité militaire de l'UE). Pour améliorer sa capacité à coopérer avec l'Afrique sur la base d'un véritable partenariat, l'UE doit être en mesure de proposer des moyens cohérents. Pour une plus grande efficacité dans les propositions européennes et pour renforcer les relations politiques envers l'Afrique, des rapprochements pourraient être envisagés entre les différents services liés à la coopération au développement et les instances relevant de la PESC et de la PESD.

Le colloque de Bamako par la qualité et la franchise des débats a créé une synergie et a permis de réaffirmer la nécessité d'instaurer des rencontres régulières afin de favoriser une meilleure compréhension des défis européens et africains en matière de sécurité et de défense. Ces échanges devraient être encouragés tant au niveau des gouvernements que des institutions spécialisées, africaines et européennes, afin de soutenir et enrichir le dialogue politique entre l'Union européenne et l'Union africaine et les organisations régionales comme la CEDEAO.